

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.6/8/Rev.2

27 octobre 2011

Réunion du Sous-comité du SREP

Washington, D.C.

1^{er} novembre 2011

Point 8 de l'ordre du jour

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE NEPAL

Projet de décision du Sous-comité du SREP

Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.6/8/Rev.2, *Plan d'investissement pour le Népal*,

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés, et prend note du financement demandé d'un montant de 40 millions de dollars de ressources du SREP au titre de l'allocation initiale adoptée pour le Népal. Le Sous-comité prie le Gouvernement du Népal de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations communiquées par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2011 ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit que tous les montants des allocations sont fournis à titre indicatif à des fins de planification et que les financements seront approuvés sur la base de la qualité des projets et des plans d'investissement. La limite supérieure de la fourchette de financement adoptée pour le Népal lors de l'allocation initiale s'élève à 40 millions de dollars de ressources du SREP ;
- c) il confirme en outre qu'une réserve a été créée sur la base des promesses de contribution au SREP telles que comptabilisées en novembre 2010, et qu'il décidera des montants indicatifs alloués sur la réserve aux projets proposés dans les plans d'investissement une fois que les plans d'investissement des six pays pilotes auront été approuvés et que le Sous-comité aura adopté les critères d'allocation des fonds de la réserve ;
- d) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets inclus dans le plan d'investissement, et approuve une première tranche de financement pour ces services, répartie comme suit :
 - i. 370 000 dollars pour le projet « *Développement des petites centrales hydrauliques au Népal* » (BAD) ;
 - ii. 370 000 dollars pour le projet « *Développement de l'accès des populations rurales à l'électricité au Népal* » (BAD) ;
 - iii. 200 000 dollars pour le projet « *Solutions énergétiques domestiques durables* » (BIRD).